



Transferts de compétences :
aperçu des travaux du CESW
sur les thématiques de l'aide
aux personnes âgées et des
allocations familiales

Colloque Sauvy

Liège, le 23 octobre 2012



INTRODUCTION

- Les transferts de compétence : une préoccupation majeure du CESW
 - Mise en place de GT sur plusieurs volets de l'accord institutionnel
 - Dossier « Réforme institutionnelle » dans la publication « Regards sur la Wallonie 2012 »
- Présentation succincte de deux matières directement influencées par les enjeux démographiques :
 - **Personnes âgées** : Allocation pour l'aide aux personnes âgées (APA) et Accueil résidentiel (MR/MRS/CSJ/CCS)
 - **Allocations familiales**

PLAN DE L'EXPOSÉ

I. Personnes âgées

I.1. APA – Situation

I.2 . Accueil résidentiel (MR/MRS/CSJ/CCS) – Situation

I.3. Impact du facteur démographique sur le financement

I.4. Deux défis

II. Allocations familiales

II.1. AF - Situation

II.2. Impact du facteur démographique sur le financement

II.3. Deux défis

III. En conclusion, 2 autres enjeux

I. PERSONNES ÂGÉES: APA ET ACCUEIL RESIDENTIEL

Contenu de l'accord : Soins de santé et aide aux personnes (4.211,4 millions €)

- Maintien de la sécurité sociale au niveau fédéral (solidarité interpersonnelle)
- Transferts dans plusieurs domaines :
 - **Personnes handicapées** : aides à la mobilité, **APA**
 - **Politique hospitalière** : normes d'agrément et investissements en infrastructure et appareillage médical lourd
 - **Personnes âgées** : **accueil résidentiel (MR/MRS/CSJ/Centres court séjour)**, services gériatriques (G) isolés, Services spécialisés (Sp) isolés, conventions de revalidation
 - **Santé mentale** : plateformes de santé mentale, MSP (Maisons de soins psychiatriques), HP (initiatives d'habitations protégées)
 - **Prévention** : transferts des moyens du fédéral et Fonds de lutte contre les assuétudes
 - **Soins de santé de 1^{ère} ligne** : fonds Impulseo, cercles de médecins généralistes, RLM, SISD, prévention par les dentistes, réseaux palliatifs et équipes multidisciplinaires palliatives
- Accords de coopération entre entités fédérées et le fédéral prévus dans plusieurs domaines : Institut du futur, eHealth, prestataires de soins, KCE.....

I. 1. PERSONNES ÂGÉES - L'Allocation pour l'aide aux personnes âgées (APA) - Situation

- **Allocation** octroyée aux personnes âgées de 65 ans et plus en vue de **compenser les frais liés à la perte d'autonomie** (moyennant conditions de revenus du ménage) → à la frontière de l'aide aux personnes handicapées et de l'aide aux personnes âgées
- Bénéficiaires au 31/12/11 :
 - **Forte augmentation** (+66% en 8 ans) : +/- 91.000 en 2003 → +/- 151.000 en 2011
 - **67% ont 80 ans et plus**
 - **73% sont des femmes**
 - **26% sont domiciliés en Wallonie** (69,3% en Flandre et 4,6% à Bruxelles-Cap.)

1.2. PERSONNES ÂGÉES - *L'accueil résidentiel – Situation*

- **Compétence croisée** Etat fédéral – Entités fédérées :
 - Etat fédéral : normes, financement des soins par l'INAMI, fixation des prix des MR/MRS
 - Entités fédérées : déjà compétentes en matière d'agrément, d'inspection et d'infrastructures et Rôle important joué par les mutualités
- **Moratoire** : fixe le nombre de lits pour chaque entité (dernière extension en septembre 2011) : **141.282 lits** au niveau belge
 - **Wallonie (34,9%), soit 49.342 lits**
 - Bruxelles (12,6%), soit 17.754 lits
 - Flandre (51,9%), soit 73.306 lits
 - C. Germanophone (0,6%), soit 880 lits

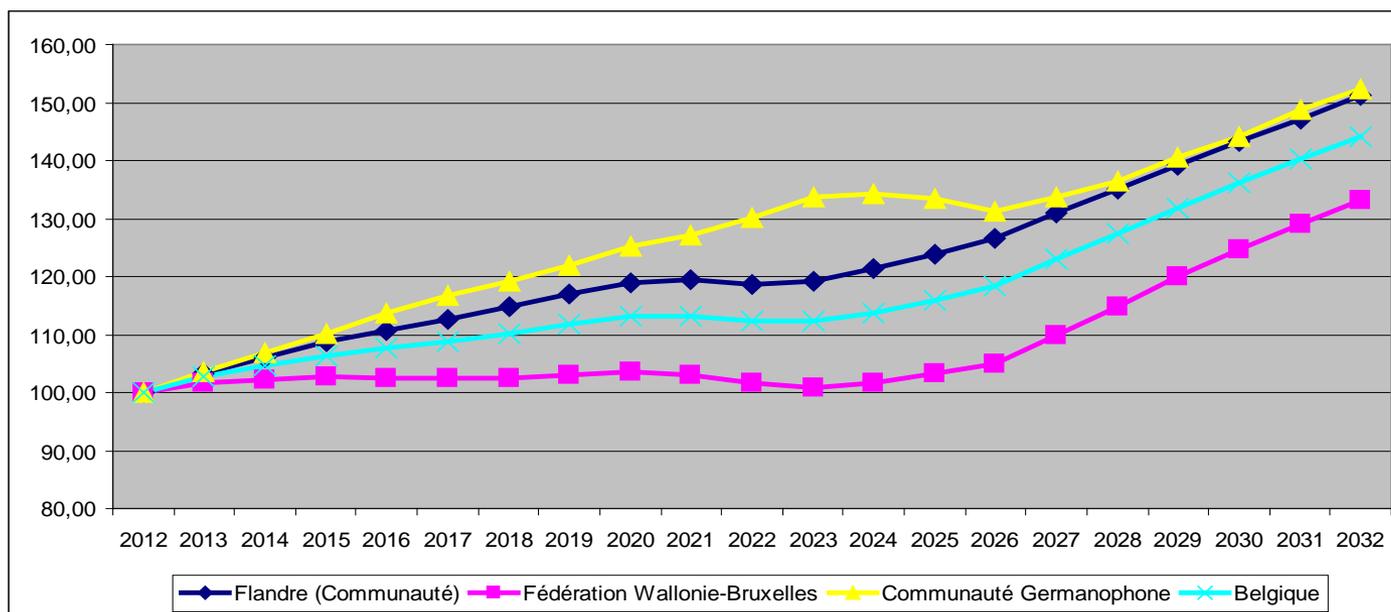
1.3. PERSONNES ÂGÉES – *Impact du facteur démographique sur le financement*

- Au moment du transfert : enveloppes personnes âgées (APA, résidentiel, hop. gériatriques) réparties selon une **clé population + 80 ans**
Ex. pour MR/MRS: si transfert en 2012 : F.W.B. : 38,31 % - C.FI. : 61,06% - C.G. : 0,63 %
 - Pour calculer l'évolution des dotations :
 - **Evolution des + 80 ans de chaque entité**
 - Inflation
 - 82,5% de la croissance réelle PIB/habitant
- ⇒ **Quelle évolution** attendue du facteur démographique (+ 80 ans) ?
- Jusque 2025 :
 - **F.W.B. : +/- stable** (légère ↗ en W, légère ↘ à Bxl)
 - C.FI. et C.G. : ↗ dès maintenant
 - Au-delà de 2025 : ↗ importante pour tous

1.3. PERSONNES ÂGÉES – Impact du facteur démographique sur le financement

Evolution du facteur démographique :

Evolution attendue du nombre de personnes de plus de 80 ans par Communauté (2012 = 100)



Sources: SPF Economie DGSIE-BfP, calculs CESW)

1.4. PERSONNES ÂGÉES – Deux défis (parmi de nombreux autres)

DEFI 1 : Le financement de la politique d'aide aux personnes âgées

- + 7,5%/an des dépenses MR/MRS (en moyenne) ces 10 dernières années
- Etude du KCE: besoin de 6.000 à 10.000 places en Wallonie d'ici 2025. Besoins encore plus importants au-delà de 2025.
⇒ Augmentation des besoins avec des moyens financiers limités.

DEFI 2 : La cohérence des politiques

- Au niveau des politiques relatives aux personnes âgées : articulation des matières transférées (APA, accueil résidentiel) avec les matières relevant déjà des Communautés/Régions (ex. aide à domicile)
- Dans les autres politiques : Prise en compte globale du phénomène de vieillissement (logement, mobilité...)

II. ALLOCATIONS FAMILIALES

CONTENU DE L'ACCORD :

Allocations familiales (5.822,5 millions €) + FESC (77,6 millions €)

- Consécration du droit aux allocations familiales dans la Constitution
- Transfert des allocations familiales, allocations de naissances et primes d'adoption
- Gommage de la différence entre travailleurs salariés et travailleurs indépendants avant transfert
- Pendant une période transitoire, possibilité de faire appel aux actuelles institutions de paiement, contre rémunération
- Suppression du FESC et répartition des moyens entre les Communautés.

II.1. ALLOCATIONS FAMILIALES - Situation

- En 2009 : 2,646 millions d'enfants pour un montant global de dépenses de 5,478 milliards €
- Régime salariés : 1,968 millions d'enfants (y compris PFG) en 2009 :

Région	Répartition des enfants	Montant moyen par enfant
Wallonie (y compris C.G.)	32,6%	176,58 €
Flandre	56,8%	168,32 €
Bruxelles – Capitale	10,6%	182,35 €

⇒ Variation du montant moyen/enfant –quelques facteurs explicatifs : taille des familles, âge moyen des enfants, suppléments liés à la situation socioéconomique des parents ou à la situation des enfants...

II.2. ALLOCATIONS FAMILIALES – *Impact du facteur démographique sur le financement*

- Au moment du transfert, l'enveloppe AF sera répartie selon la **clé population 0-18 ans**

Ex : si transfert en 2012 : W.L.F: **32,85 %** - Bxl : 11,13%- R.FI. : 55,34 % - C.G. : 0,67 %

- Pour calculer l'évolution des dotations :

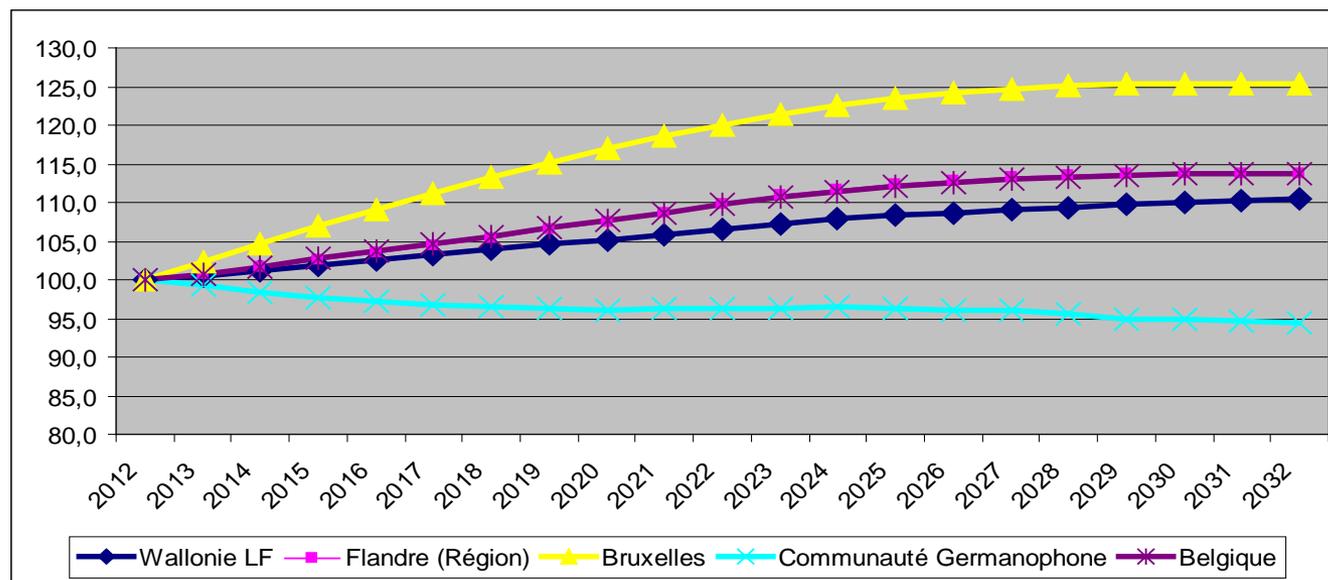
- **L'évolution des 0-18 ans de chaque entité**
- Indice des prix à la consommation
- *(éventuellement partie de l'enveloppe bien-être après avis des partenaires sociaux)*

⇒ **Quelle évolution** attendue du facteur démographique (0-18 ans) ?

- R.FI. et W.L.F. : légère ↗ (+ en R.FI qu'en W.L.F.) au cours des 20 prochaines années
- Bxl : forte ↗ (« Boom démographique ») puis stabilisation vers 2028-2029

II.2. ALLOCATIONS FAMILIALES – Impact du facteur démographique sur le financement

Evolution du facteur démographique : Evolution attendue du nombre d'enfants de 0 à 18 ans (2012 = 100)



(Source: DGSIE-BfP, calculs CESW)

II.3. ALLOCATIONS FAMILIALES – Deux défis (parmi de nombreux autres)

DEFI 1 : Le financement des Allocations familiales

- Perte attendue du côté francophone: principe 1 enfant = 1 enfant → non prise en compte des suppléments sociaux (or montant moyen / enfant + élevé à Bxl et en W).

DEFI 2 : La coopération entre entités

- Définition commune aux entités fédérées d'un critère de rattachement des bénéficiaires à une entité → éviter de complexifier davantage le nouveau système (domicile de l'enfant ?).
- Système de récupération à mettre en place entre entités pour régler les cas complexes (ex. garde partagée dans 2 entités différentes...).

III. EN CONCLUSION, 2 AUTRES ENJEUX GLOBAUX

ENJEU 1 : Entité réceptacle du côté francophone :

- Accueil résidentiel : transfert aux 3 Communautés
 - APA et Allocations familiales : transfert aux 3 Communautés et à la COCOM (F.W.B. = de facto W.L.F.)
- ⇒ **La Wallonie va-t-elle exercer ces compétences** (et/ou d'autres) à la place de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

ENJEU 2 : Organisation administrative suite aux transferts et implication des partenaires sociaux

- Actuellement, implication des partenaires sociaux dans la gestion de plusieurs matières (via l'INAMI, l'ONAFTS,) et volonté de ceux-ci de rester impliqués.
- ⇒ **Quel modèle de gestion sera retenu** : maintien du rôle des partenaires sociaux ou gestion par l'administration ?

Merci de votre attention.

Pour plus d'informations

→ Regards sur la Wallonie 2012

(www.cesw.be)

